



Termes de référence – Consultance pour l'intégration des thématiques de Genre au sein des organisations de la société civile de lutte contre le VIH/Sida en Afrique de l'Ouest et du Centre

**« Soutien et renforcement de capacités des associations africaines de lutte contre le sida : pour une société civile plus influente »
2023-2025**

Contrat de subvention entre l'Agence Française de Développement et le Fonds Solidarité Sida Afrique

LE CADRE DE LA CONSULTANCE

PRESENTATION GENERALE DU PROGRAMME

I. Le contexte du Programme

La région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre concentre près de deux-tiers des personnes vivant avec le VIH dans le monde, un taux de morbidité élevé et accuse un retard important en matière de lutte contre le VIH/sida. Bien qu'un plan de rattrapage ait été adopté en 2018 par plusieurs États de la sous-région, dans l'objectif d'atteindre les 90-90-90, en 2021, 33% des personnes vivant avec le VIH (PVVIH) ne connaissaient pas leur statut sérologique (4,7 millions de personnes), 27% des PVVIH n'avaient pas accès aux traitements ARV et seul 59% des personnes sous traitement avaient une charge virale indétectable (source ONUSIDA).

Par ailleurs, la crise sanitaire mondiale liée au COVID-19 a ralenti encore l'atteinte des objectifs. La réponse sanitaire s'est en effet largement concentrée sur la riposte au SARS-COV-2 et les mesures sanitaires mises en place par les gouvernements ont entravé l'accès à la prévention et aux soins de nombreux bénéficiaires.

Un écart grandissant entre les besoins et les moyens

Les files actives et les demandes des usagers n'ont cessé de croître depuis l'arrivée des ARV et l'intensification des dépistages or les systèmes publics de santé des pays concernés par le Programme sont fragiles. La société civile africaine, dont les associations du Programme, est submergée par les besoins en accompagnement des bénéficiaires. Dans le même temps, les ressources disponibles se raréfient, notamment au sein des pays où le Fonds Mondial de lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme se retire progressivement. Une partie des fonds initialement dédiés à la lutte contre le VIH a par ailleurs été en partie réorientée vers la riposte contre la COVID-19, réduisant d'autant les moyens à destination des acteurs de la lutte et des bénéficiaires. Cet écart croissant entre ressources disponibles et ressources nécessaires place les équipes dans une situation de stress et d'urgence permanente. Les associations ne parviennent pas à prendre le temps d'étudier et de revoir leurs stratégies d'intervention, leurs priorités de développement et leurs pratiques pour répondre aux nouveaux défis, amenant à des solutions parfois peu pérennes.

Des bailleurs plus spécialisés et directifs

Les ressources des États concernés étant insuffisamment disponibles, les associations se sont tournées vers les bailleurs internationaux, qui tendent à recentrer leur soutien vers des interventions à destination des populations clés, souvent absentes des réponses nationales. Cette évolution se confronte toutefois à de dures réalités sur le terrain. En effet, dans ce contexte, les associations doivent redoubler d'efforts pour maintenir ou obtenir des financements - adoption de procédures de gestion et de suivi des bailleurs, évolution de leurs orientations stratégiques et priorités – sans pour autant dénaturer leur mission sociale. Les OSC sont en parallèle amenées à développer des initiatives afin de mobiliser des fonds propres et sécuriser ainsi leur fonctionnement.

La nécessité de s'adapter et d'intégrer les nouvelles générations

Un très grand nombre d'associations est né de l'engagement de personnes infectées ou affectées par le sida. Leur colère, leur courage et leur dévouement ont alimenté le militantisme de toute une génération et ont contribué à des avancées spectaculaires en matière d'accès à l'information, aux soins et aux traitements en Afrique. Ces leaders historiques occupent souvent une place prépondérante

dans le fonctionnement et le développement des associations qu’iels ont créé. Les structures associatives doivent aujourd’hui intégrer de jeunes professionnels et militants, mettre en place des activités innovantes (prévention auprès des jeunes, etc.) et faire évoluer leurs stratégies afin de répondre aux nouveaux défis de la lutte contre le VIH.

Une expertise et un savoir-faire sous-valorisés

Actrices majeures de la lutte contre le VIH/ sida depuis le début de l’épidémie, les associations – et notamment les associations communautaires – ont une connaissance fine des problématiques que rencontrent leurs publics et des freins à l’atteinte des 90-90-90. Le rôle majeur assuré par la société civile permet par ailleurs d’apporter une réponse adéquate aux besoins spécifiques des personnes vivant avec le VIH/sida, y compris en cas d’autres pandémies (tuberculose, COVID19). Les associations communautaires sont effectivement des maillons indispensables des systèmes de santé puisqu’elles couplent proximité, connaissance des besoins, non-discrimination et expertise en matière de prise en charge médicale et psychosociale. Cette expertise communautaire, reste, aujourd’hui encore, sous-valorisée et sous-exploitée au niveau des associations mais également au niveau national et international.

De ce constat est né le programme Autonomisation

En réponse à ces différents constats, Solidarité Sida a mis en place le programme « Autonomisation », avec le soutien de la Mairie de Paris et de l’Agence Française de Développement. Depuis 2014, le programme vise ainsi à renforcer les capacités des associations, notamment dans leur structuration et leur développement, la mobilisation de ressources et la reconnaissance de leurs actions et expertise en matière de lutte contre le VIH et de santé communautaire.

Ces capacités doivent, une fois acquises, permettre aux structures de répondre de façon plus opérationnelle et plus efficace aux besoins des personnes vivant avec le VIH mais également de prendre part aux réflexions stratégiques et aux orientations politiques en matière de prévention, de santé sexuelle, de lutte contre le VIH et de défense des droits humains. Les associations, outillées dans le cadre du Programme, sont plus à même de s’adapter aux évolutions de leur contexte, prioriser et développer leurs actions en complémentarité avec les autres acteurs et faire face aux défis émergents, y compris l’atteinte des 90-90-90.

Le Programme a évolué et s’est renforcé au fil des ans, en concertation et collaboration avec les 13 associations partenaires.

Fort de ses dix ans d’expériences et de collaboration avec les partenaires, Solidarité Sida souhaite poursuivre et approfondir le Programme afin de renforcer sa démarche et en faire bénéficier d’autres OSC.

II. Les acteurs du Programme

Le présent projet est porté par un consortium : Solidarité Sida et le Fonds Solidarité Sida Afrique (FSSA).

Créée en 1992, Solidarité Sida est une association française dont la mission s'articule autour de trois principaux axes : l'aide aux personnes vivant avec le VIH et l'appui aux associations qui les accompagnent en France et à l'international, la prévention auprès des jeunes en France, et la mobilisation des jeunes, de l'opinion publique et des pouvoirs politiques sur les enjeux de l'accès universel aux droits et aux soins.

En 2022, Solidarité Sida compte 38 salarié-e-s et plus de 1 700 membres, son Conseil d'Administration comprend 21 membres. Reconnue d'utilité publique, l'association place les jeunes au cœur de ses actions. Depuis 30 ans, Solidarité Sida organise et porte des initiatives et événements de sensibilisation, d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité, et de mobilisation citoyenne, en se renouvelant de manière continue grâce à des outils innovants et reconnus, notamment le festival Solidays – adapté en 2021 compte tenu de la pandémie COVID-19 par exemple (édition Merci Soignants).

Face aux défis de la lutte contre le sida en Afrique, Solidarité Sida a créé, en 2006, le Fonds Solidarité Sida Afrique (FSSA). Association loi 1901 administrée par un bureau de trois personnes physiques et une personne morale (Solidarité Sida), le FSSA a pour objectif d'accompagner les OSC d'Afrique francophone dans leur mission sociale à travers un appui technique et financier, du renforcement de leurs capacités, mais également en favorisant le partage d'expériences entre OSC au niveau régional et entre OSC françaises et internationales.

Les associations africaines impliquées

- 1) Association Centre Solidarité Action Sociale – CSAS (Bouaké, République de Côte d'Ivoire)
- 2) Association Espoir Vie Togo – EVT (Lomé, Aného, Togo)
- 3) Association Dounia Solidarité + - ADS+ (Ouagadougou, Burkina-Faso)
- 4) Association SOS SIDA-Kivu (Bukavu, République Démocratique du Congo)
- 5) Association Le JADE-Pour la Vie ! (Lomé, Togo)
- 6) Association Serment Universel - ASU (Brazzaville, Dolisie, République du Congo)
- 7) Association Bokk Yakaar (Fatick, Sénégal)
- 8) Association des Femmes Actives et Solidaires - AFASO (Yaoundé, Cameroun)
- 9) Association Mieux Vivre avec le Sida – MVS (Niamey, Niger)
- 10) Association Action Santé pour Tous – AST (Lomé, Baguida, Togo)
- 11) Association Renaissance Santé Bouaké – RSB (Yamoussoukro, République de Côte d'Ivoire)
- 12) Association SWAA-Littoral (Douala, Cameroun)
- 13) Association des Gestionnaires pour le Développement – AGD (Nouakchott, Mauritanie)
- 14) Une association qui intégrera le Programme en fin 2023
- 15) Une association qui intégrera le Programme en fin 2024

III. Groupes cibles et bénéficiaires de l'action

Deux types de bénéficiaires peuvent être identifiés dans ce Programme :

- d'une part les 13 (bientôt 15) OSC qui bénéficient directement du renforcement de capacités et des transferts de compétences dont 09 associations devenues Partenaires Associés au cours du Programme (soit environ 100 personnes).

- d'autre part, environ 15 000 bénéficiaires/an des OSC : personnes vivant avec le VIH (PVVIH) et tout public visé par les activités des OSC qui bénéficient directement du soutien aux missions sociales prévues dans les projets de prise en charge (PEC) médicale et psychosociale, prévention, dépistage...

et indirectement du renforcement des capacités des structures.

IV. La philosophie du Programme

Pour permettre leur essor, le Programme accompagne globalement les associations, du renforcement de leur structuration jusqu'au développement de leur plaidoyer. Conçu selon le principe de co-construction, ce programme prévoit un accompagnement et un renforcement global de la structuration des OSC visant à renforcer 7 savoirs structurants : Fédérer en interne, se gouverner, prévoir et anticiper, fédérer son environnement, optimiser ses ressources, partager et convaincre.

Les actions menées dans le cadre du Programme sont guidées par 5 principes directeurs :

- Une méthodologie basée sur l'auto-critique constructive
- La co-construction de renforcements sur mesure
- L'engagement pour un changement via un contrat d'objectifs
- La responsabilité partagée
- Le transfert de compétences

V. Justification de la consultance

La présente consultation porte sur l'accompagnement des associations dans l'intégration des questions de genre sur le plan organisationnel et sur leurs activités. Deux personnes par association seront ciblées avec une forte incitation à varier les profils des participant·e·s, à respecter la parité et à encourager la participation de jeunes.

Cette phase souhaite renforcer la compréhension, la prise en compte et l'application des questions de genre au sein des associations avec notamment une implication plus forte des femmes en tant que bénéficiaires ou encore comme salariées des structures.

La stigmatisation de la femme et les violences basées sur le genre sont encore des sujets très récurrents dans les pays d'intervention face auxquels les associations sont dépourvues de moyens d'action par manque de formation et de sensibilisation.

LA MISSION

VI. Objectifs de l'évaluation et résultats attendus

Objectifs

L'objectif de cette consultance est de permettre aux associations soutenues d'adopter l'approche genre dans leur fonctionnement, dans la mise en œuvre de leurs actions et dans le travail de plaidoyer et d'influence.

Résultats attendus

1. Analyse de l'existant

- ✦ Recensement des pratiques, outils et processus au sein des structures
- ✦ Diagnostic des besoins en matière d'intégration du genre

2. Coaching et mentorat

- ✦ Organisation de journées de formations ou d'atelier réparties en plusieurs modules
- ✦ Suivi des avancées des associations
- ✦ Fournir l'assistance technique/coaching et mentorat pour l'intégration effective du genre à travers l'exécution du plan d'action qui sera développé. Cet appui se fera en ligne et se focalisera sur les progrès de mise en œuvre, identification des défis de mise en œuvre du plan et facilitera les réflexions pour lever les défis qui seront identifiés.

3. Recommandations et plan d'action portant sur l'intégration transversale du genre au sein des associations

- ✦ Création d'outils
- ✦ Outils de collecte de données et mécanismes de suivi-évaluation
- ✦ Proposer des indicateurs clés d'intégration du genre

4. Capitalisation

- ✦ Recueil et documentation des outils et bonnes pratiques des associations
- ✦ Recommandations pour valoriser et diffuser ces bonnes pratiques entre les partenaires du programme
- ✦ Mise en place d'une méthodologie de capitalisation continue

Méthodologie

Cadrage : Ce temps de travail consistera, entre le/la consultant.e et les équipes de Solidarité Sida et des associations soutenues, à préciser les enjeux et les objectifs de la mission et, le cas échéant, à ajuster la méthodologie proposée. Cette étape permettra de cadrer le déroulement de la mission, à partir des termes de référence et de l'offre retenue. Cette étape interviendra également en support / complément éventuel pour appuyer le processus.

Cette étape permettra au/à la consultant.e d'élaborer une note de cadrage précisant les objectifs, la méthodologie et le calendrier affiné de la mission.

Organisation de cinq (5) journées de formation ou d'atelier (à distance) réparties en plusieurs modules

Mentorat individualisé à distance pour accompagner les associations du diagnostic jusqu'à la déclinaison des plans d'actions.

Mise en œuvre des plans d'action : il s'agira de produire les documents attendus (recueil et capitalisation des outils et pratiques, stratégie genre des associations, recommandations et plan)

Livrables attendus :

- * Une note de cadrage
- * Un document intermédiaire comprenant :
 - le diagnostic des structures
 - les modules de formation jugés pertinents
- * Les notes de coaching /mentorat
- * Préparation méthodologique et participation à un atelier collectif sur les thématiques de genre
- * Un document final comprenant :
 - Les recommandations et plan d'action des structures avec des indicateurs clés
 - »
 - Le recueil des outils et bonnes pratiques des associations en matière de genre

VII. Chronogramme prévisionnel de la mission

Durée de la mission : 12 à 18 mois

Début prévisionnel de la mission : 18/11/2023 – 18 novembre 2024

Tâches	Mois
Réunion de cadrage	Février 2024
Mentorat individualisé à distance Phase d'accompagnement + ateliers / formations à distance (5 modules)	Avril 2024 à Juin 2025
Atelier collectif en présentiel	Mars 2025
Rédaction du document final : recommandations, plans d'action et outils	Juillet 2025
Réunion de bilan	Août 2025

La phase de conduite de la consultance devra **commencer en février 2024 et se terminer au plus tard le 25 juillet 2025** (calendrier à proposer par le/la consultant.e dans son offre, en respectant ces dates, en précisant ses indisponibilités sur la période). (cf. V. Méthode)

Le document rendu à Solidarité Sida, dans sa version provisoire, devra être remis au plus tard le 03 juin 2025. Après cette phase, des échanges auront lieu, par mails, et le/la consultant.e animera une réunion de restitution du rapport provisoire dans les locaux de Solidarité Sida, à Paris (date à définir).

La version finale du document sera adoptée au plus tard le 30 août 2025. Le document ne pourra être réputé final qu'après validation par Solidarité Sida.

Il pourra également être demandé une restitution du projet à destination des partenaires financiers et notamment de l'Agence Française de Développement ; le cas échéant le/la consultant.e devra se rendre disponible pour animer cette restitution.

Le/La consultant.e soumettra une proposition dans laquelle il/elle décrira sa démarche méthodologique, ainsi qu'une liste de questionnements relatifs aux objectifs définis ci-dessus.

De manière générique, la méthode devra tenir compte des points de vue de tous les acteur-rices du Programme et intégrer :

Une phase de préparation de la consultance qui portera sur :

- Une analyse documentaire à partir de l'examen du projet déposé auprès de l'AFD ainsi que les documents de capitalisation publiés dans le cadre du Programme. Le/la consultant.e pourra également consulter les rapports de mission de suivi de Solidarité Sida, le rapport intermédiaire transmis à l'Agence Française de Développement, les outils de pilotage et de suivi du Programme ainsi que les rapports annuels et/ou d'activité et/ou de projets de Solidarité Sida et de ses partenaires.

- Une réunion de cadrage méthodologique de la consultance ainsi que des échanges entre Solidarité Sida et le/la consultant.e auront lieu afin de garantir la compréhension et le respect des termes de référence.

Une phase de restitution de la consultance qui devra s'effectuer en deux temps :

- A la fin de l'état des lieux et du recueil des besoins des structures, un entretien de restitution des premières analyses, auprès des associations (directeur.rices ou leur représentant-es, les bénéficiaires, les points focaux des associations et un.e membre du conseil d'administration).
- Après remise du rapport provisoire, une réunion de bilan et de restitution sera organisée dans les locaux de Solidarité Sida à Paris (durée estimée à 3 heures) avec la participation des structures soutenues en visio.

Une phase d'échanges jusqu'à validation du rapport final.

Le rapport final sera présenté en respectant les exigences de l'Agence Française de Développement. A minima, il devra comporter les chapitres suivants :

- Résumé
- Table des matières, tableaux et acronymes
- Introduction

- Méthodologie, questions traitées
- Résultats et analyse par critères
- Visibilité du Programme
- Appréciation globale
- Annexes

Le rapport final sera rédigé en français.

VIII. Ressources Humaines

L'évaluation sera conduite par un-e consultant-e ou une équipe de consultant-es externes, du Nord et/ou du Sud, ayant le profil suivant :

- Maîtriser les concepts liés au genre et à l'égalité entre les hommes et les femmes
- Maîtriser les enjeux liés à l'intégration du genre dans les organisations
- Avoir une expérience préalable dans l'accompagnement des organisations et la capitalisation des pratiques
- Avoir un bon niveau rédactionnel et capacité de synthèse
- De préférence, avoir une bonne connaissance du milieu des organisations associatives de solidarité internationale
- Excellentes connaissances du contexte d'Afrique Centrale et/ou de l'Ouest
- Qualité de la proposition technique et méthodologie proposée
- Proposition financière (rapport qualité/ prix, budget disponible)

IX. Budget

L'offre budgétaire proposée par le.la consultant.e ne devra pas excéder **18 000 euros**. Elle doit inclure les honoraires, les frais de communication, le matériel nécessaire à la prise de note, à l'élaboration, à la production et diffusion du rapport final et tous frais inhérents à la conduite de la consultance. Elle sera réputée toutes taxes comprises.

X. Modalités de candidature

	Date
Date limite de demande d'informations complémentaires	Jusqu'au 26 janvier 2024
Date limite de soumission des offres	05 février 2024 à 23h59 (heure de Paris)
Notification de l'attribution	16 février 2024
Date indicative de début de la prestation – réunion de démarrage	Entre le 29 février et le 01 mars 2024

Les offres des consultant-es intéressé-es par la présente évaluation comporteront :

- Une proposition technique comprenant 3 parties :
 - Compréhension des termes de référence et commentaires éventuels du contexte du Programme et du Programme lui-même ;
 - Compréhension et commentaires éventuels au sujet des objectifs de la consultance et des questionnements éventuels ;
 - Méthodologie de travail et résultats attendus :
 - La méthodologie proposée pour atteindre les objectifs de la consultance de façon documentée et argumentée (parties prenantes, format...) ;
 - Un calendrier indicatif détaillé (cf. VII) ;
 - Les résultats attendus ;
 - Les limites de la consultance ;
 - Toute autre information permettant une bonne compréhension de la méthode utilisée ;
 - Composition de l'équipe : CV détaillé du ou des consultant.e.s proposé.e.s ;
- Une proposition financière (cf. VIII)

La grille d'évaluation des offres est annexée.

Si vous souhaitez répondre à l'appel d'offre, merci d'adresser les documents (par mail uniquement) à Rindra RAVELOARISOA, Adjointe à la Direction des Programmes (rraveloarisoa@solidarite-sida.org) et Yann ELIMBI, Responsable des Programmes Afrique (yelimbi@solidarite-sida.org), avec en objet la mention « Consultance – Genre – Programme Autonomisation 2023-2025 ».

Merci de bien vouloir envoyer ces documents par courriel électronique avant le lundi 05 février 2024

Il est demandé de joindre un CV actualisé dans lequel vous aurez surligné les éléments spécifiques que vous jugez utiles pour apprécier votre expertise dans le cadre de cette mission.

ANNEXES

Annexe 1 : Grille d'évaluation des offres

Annexe 2 : (jointe) : Cadre-logique du projet

Annexe 1 : Grille d'analyse des offres de consultance – évaluation externe – programme Autonomisation

CRITERES	Pondération (de 1 à 3)	Échelle de notation
Prix en € TTC		5
Formation, qualification et/ou expériences significatives en adéquation avec les thématiques de genre		5
Connaissances/expériences en matière de structuration associative, renforcement de capacités, mobilisation communautaire, plaidoyer et capitalisation		5
Expériences dans le domaine du projet : lutte contre le VIH/sida et santé communautaire		5
Connaissance / expérience dans les pays de mise en œuvre des activités		5
Expérience préalable avec ou connaissance d'un ou de plusieurs partenaires du Programme Autonomisation		5
Compréhension des TDR : la proposition fait-elle état d'une bonne compréhension des enjeux de l'activité ?		5
Approfondissement de l'objet de l'activité : l'offre apporte-t-elle une plus-value par rapport aux TDR ?		5
Pertinence de la méthode d'intervention : la méthodologie proposée est-elle complète, claire et structurée ?		5
Efficacité et cohérence de l'organisation proposée (calendrier / moyens)		5
Capacité rédactionnelle <i>Forme</i> : présentation de l'offre, présence de fautes conséquentes ; <i>Fond</i> : enchaînement du raisonnement, cohérence, clarté et pertinence par rapport à la consultance.		5
TOTAL (note pondérée)		100

